Majeure haute spécialisation

# Guide de mise en œuvre

Ébauche 2007–2008

# Table des matières

2008-01887/


INTRODUCTION 2

A. MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION 4
1. Ensemble des crédits requis 5
2. Certifications et formations reconnues par le secteur 7
3. Activités d'apprentissage par l'expérience 8
4. Expériences d'anticipation 10
5. Compétences essentielles et habitudes de travail à documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) 10

B. PLANIFICATION D'UNE MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION 13
1. Comités consultatifs de la majeure haute spécialisation 14
2. Sélection d'une majeure haute spécialisation 15
3. Modèles de prestation 16
4. Partenariats 19

C. MISE EN ŒUVRE DE LA MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION 21
1. Mise en œuvre des cinq composantes requises de la majeure 21
2. Éléments de la mise en œuvre au niveau de l'école 24
3. Suivi et documentation du progrès des élèves dans la majeure 26
4. Promotion et mise en valeur de la majeure 27
5. Communautés d'apprentissage professionnelles 28

D. MESURE DU SUCCÈS ET ÉVALUATION DU PROGRAMME DE LA MAJEURE 29

ANNEXES 31
Annexe A Activité d'apprentissage contextualisée (AAC) pour la majeure haute spécialisation 33
Annexe B Sécurité sur les lieux de travail et assurance pour les élèves participant à des activités d'apprentissage par l'expérience 39
Annexe C Renseignements relatifs aux formes d'apprentissage par l'expérience et programmes connexes 42
Annexe D Âge minimum pour travailler et visiter des lieux de travail en Ontario 44
Annexe E Plan d'action de la majeure 49
Annexe F Conseils industrie-éducation, commissions de formation et conseils scolaires 55
Annexe G Exemple de formulaire de demande d'inscription à une majeure 62

GLOSSAIRE 71

# INTRODUCTION

La stratégie Réussite des élèves fait partie du plan du gouvernement qui vise à appuyer chaque élève et à faire bénéficier tous les élèves d'une gamme élargie de possibilités d'apprentissage novatrices, engageantes et de qualité.

La majeure haute spécialisation s'inscrit dans la Phase III de la stratégie Réussite des élèves, annoncée en décembre 2005 et lancée en 2006-2007. Cette stratégie comprend d'autres composantes : des mesures législatives obligeant tous les élèves à continuer leur apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention de leur diplôme; l'élargissement des programmes d'éducation coopérative et des possibilités qu'offre le programme à double reconnaissance de crédit dans les établissements d'enseignement postsecondaires financés par les fonds publics; et le resserrement des liens qui unissent les écoles secondaires et les établissements précités ainsi que les partenaires pour les quatre itinéraires d'études, à savoir le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail et l'université.

La majeure est un programme spécialisé approuvé par le ministère de l'Éducation qui permet aux élèves de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) tout en acquérant des connaissances spécifiques au secteur économique dans lequel ils envisagent de faire carrière. Ce programme axé sur le cheminement de carrière est conçu pour préparer les élèves à faire la transition entre l'école secondaire et le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail ou l'université. Une majeure permet aux élèves d'acquérir des connaissances et de développer des compétences reliées à un secteur d'activité de leur choix dans des contextes professionnels authentiques, ce qui favorise l'apprentissage et l'exploration de carrière et aide les élèves à se concentrer sur l'obtention de leur diplôme et à poursuivre leurs objectifs pour le postsecondaire.

La majeure haute spécialisation est conçue pour permettre aux élèves :

- de personnaliser leurs études secondaires en fonction de leurs champs d'intérêt et de leurs talents tout en satisfaisant aux exigences relatives à l'obtention du diplôme d'études secondaires;
- de sélectionner un ensemble de 8 à 10 crédits permettant d'acquérir des connaissances et de développer des compétences propres au secteur, lequel ensemble est :
  - jugé approprié par le secteur et les établissements d'enseignement postsecondaire;
  - planifié pour aider les élèves à s'engager dans la destination postsecondaire de leur choix dans un secteur économique particulier;
  - conçu dans une optique de flexibilité pour permettre de changer d'itinéraire d'études (p. ex., passer d'un itinéraire menant au collège à un itinéraire menant à une formation en apprentissage) ou d'interrompre la majeure si l'élève souhaite modifier son plan de carrière;
- de fournir, par l'entremise d'un Relevé de la majeure, des preuves de leurs apprentissages et de leurs réalisations pour les cinq composantes requises (p. ex., certifications et formations reconnues par le secteur) à des employeurs potentiels ou aux établissements d'enseignement postsecondaire dans lesquels ils désirent s'inscrire;

- d'explorer, de cerner et de préciser leurs objectifs de carrière afin de prendre des décisions éclairées concernant leurs options postsecondaires;
- de participer à des expériences d'anticipation qui reflètent leur itinéraire d'études et leurs objectifs de carrière, d'accroître leur confiance dans leur capacité de réussir, de développer leurs compétences essentielles et habitudes de travail et de faire un choix éclairé relativement à leurs objectifs de carrière et aux étapes qui leur restent à franchir;
- de développer et d'acquérir des compétences essentielles et des habitudes de travail requises dans le secteur et de les documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO);
- d'avoir accès à des ressources, à un équipement, à une expertise et à des expériences qui ne sont peut-être pas offerts dans leur école secondaire.

Plusieurs des composantes de la majeure, notamment les certifications et les formations, les activités d'apprentissage par l'expérience ainsi que les expériences d'anticipation, dépassent le cadre traditionnel de la salle de classe et mettent les élèves en contact avec le monde réel, ce qui augmente la pertinence et la valeur de leurs apprentissages. Afin de mettre en œuvre ces composantes dans un contexte appuyant le mandat de l'éducation en langue française tel que défini dans la politique d'aménagement linguistique, les conseils scolaires et les écoles de langue française peuvent faire appel à des alliances et à des partenariats susceptibles d'optimiser les possibilités offertes en milieu minoritaire. Pour les aider à solliciter cet appui, ils peuvent se prévaloir des services offerts dans le cadre de l'initiative ministérielle Destination Réussite, qui a été conçue pour répondre aux besoins des conseils scolaires et des écoles de langue française. Le volet 1 de cette initiative est consacré à la mise en œuvre de la majeure et de la double reconnaissance de crédit, et l'équipe de développement qui en est responsable s'emploie à optimiser les ressources offertes en français.

# A. MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION

Ce guide de mise en œuvre de la majeure est publié par le ministère de l'Éducation pour appuyer les conseils scolaires et les écoles secondaires dans la planification du lancement d'une majeure haute spécialisation. La série des guides de la majeure venant appuyer la mise en œuvre du programme pour 2007-2008 et portant chacun sur un secteur économique spécifique, est la suivante :

- Affaires
- Agriculture*
- Arts et culture
- Construction
- Environnement
- Exploitation minière*
- Fabrication
- Foresterie*
- Horticulture et aménagement paysager*
- Hôtellerie et tourisme
- Santé et bien-être
- Transports

Chaque majeure haute spécialisation comprend cinq composantes requises. L'élève qui satisfait à ces cinq composantes ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) reçoit un diplôme sur lequel figure un sceau rouge portant l'inscription « Majeure haute spécialisation ». On lui remet également le Relevé de la majeure sur lequel sont précisées ses réalisations pour chacune des cinq composantes requises. Ces cinq composantes requises sont les suivantes :

1. un ensemble de 8 à 10 crédits requis de 11$^{e}$ et 12$^{e}$ année spécifiques au secteur, à l'année d'études et à l'itinéraire d'études;
2. des certifications et des formations reconnues par le secteur;
3. des occasions d'apprentissage par l'expérience dans le secteur;
4. des expériences d'anticipation qui reflètent l'itinéraire d'études de chaque élève;
5. le développement et l'acquisition de compétences essentielles et d'habitudes de travail requises dans le secteur et leur documentation à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Les cinq composantes requises pour obtenir un diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure haute spécialisation forment ensemble un tout permettant de conjuguer des expériences d'apprentissage basées sur le curriculum avec des apprentissages



* Ces quatre majeures étaient antérieurement annoncées à l'aide de la rubrique « Industries primaires ».

par l'expérience, ce qui augmente la richesse et la variété de ces expériences pour les élèves et les aide à réussir la transition vers le programme d'études ou de formation postsecondaire de leur choix ou le marché du travail.

Les cinq composantes de la majeure sont présentées de façon plus détaillée dans la série de guides spécifiques à chaque secteur énumérés plus haut. Les représentants du monde des affaires, de l'industrie, des syndicats, des conseils sectoriels, des fédérations d'enseignants et des associations, des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres établissements d'enseignement, des organismes de formation, des conseils scolaires et d'autres ministères ont été consultés et ont exprimé leurs idées et leurs suggestions concernant le programme de la majeure.

**Les cinq composantes requises de la majeure répondent ensemble de la qualité des programmes qui sont reconnus par les partenaires postsecondaires et les employeurs et qui ouvrent des portes aux diplômés de l'école secondaire.**

**Les élèves doivent obtenir les CINQ composantes requises pour recevoir leur diplôme d'études secondaires avec la mention de la majeure.**

**Aucune substitution dans les cinq composantes requises de la majeure n'est permise; toutefois, les conseils scolaires peuvent ajouter aux composantes de la majeure des éléments leur permettant de refléter une caractéristique locale.**

## 1. ENSEMBLE DES CRÉDITS REQUIS

Chaque majeure haute spécialisation comporte un ensemble de 8 à 10 crédits requis de 11e et 12e année, selon le secteur, l'itinéraire d'études et, le cas échéant, le domaine de spécialisation pour chacune des quatre options postsecondaires. Ces crédits permettent aux élèves d'acquérir des connaissances et de développer des compétences spécifiques au secteur de chaque majeure. On recommande aux conseils scolaires et aux écoles de consulter les différents guides de la majeure pour examiner des exemples d'itinéraires d'études.

Chaque ensemble de crédits est composé de :

i) 4 crédits de spécialisation;

ii) 2 à 4 crédits d'appui;

iii) 2 crédits en éducation coopérative.

Les crédits constituant chaque ensemble préparent l'élève à se diriger vers le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail ou l'université.

- **L'ensemble des crédits de chaque majeure offerte par une école doit être approuvé par le Ministère.**
- **Aucune substitution de crédit n'est permise pour l'ensemble des crédits approuvés.**
- **Ces crédits doivent être offerts selon l'année d'études spécifiée dans les différents guides de la majeure.**

### i) Crédits de spécialisation

Chaque majeure comprend **quatre crédits de spécialisation** qui sont spécifiques à un itinéraire d'études. Ceci permet aux élèves d'acquérir une base solide de connaissances et de développer des compétences propres au secteur économique visé par la majeure. Les crédits de spécialisation peuvent être :

- des crédits du curriculum de l'Ontario;
- des crédits pour des cours élaborés à l'échelon local et approuvés par le Ministère;
- des crédits à double reconnaissance assujettis à une approbation distincte selon d'autres politiques et procédures d'habilitation.

Une majeure peut aussi comporter différents domaines de spécialisation. Par exemple, la majeure en affaires peut porter sur l'entrepreneuriat, la finance, la comptabilité ou un autre domaine étroitement lié aux affaires. Chaque domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure. Selon les circonstances locales, un conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation. Toutefois, si plus d'un domaine de spécialisation est offert, les élèves sont tenus d'en choisir un.

### ii) Crédits d'appui

En plus des crédits de spécialisation, chaque ensemble de crédits comprend de **deux à quatre crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario qui intègrent des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) reliées au secteur. Par exemple, dans la majeure en construction, les crédits en mathématiques peuvent porter sur les compétences en mesure et calcul nécessaires dans l'industrie de la construction, notamment la connaissance des mesures impériales et métriques et les compétences en calcul approximatif. Ces activités sont élaborées à partir des attentes du curriculum se rattachant aux crédits d'appui et sont présentées aux élèves par les enseignants chargés de ces cours. Elles permettent aux élèves de percevoir en quoi ce qu'ils apprennent est utile dans le secteur de leur majeure. L'AAC doit représenter un minimum de six heures d'études. (Voir l'annexe A, Activité d'apprentissage contextualisée [AAC] pour la majeure haute spécialisation.)

Avant d'élaborer ou de présenter aux élèves des activités d'apprentissage contextualisées, il est souhaitable que le personnel enseignant des crédits d'appui se familiarise avec les connaissances et les compétences particulières aux crédits de spécialisation du secteur de la majeure. Pour la majeure en construction par exemple, l'enseignante ou l'enseignant de mathématiques pourrait visiter un chantier de construction afin d'observer l'application des principes mathématiques associés à la construction de chevrons. Ces observations sur le terrain seront pour le personnel enseignant des crédits d'appui comme le français ou les mathématiques, l'occasion d'établir davantage de liens concrets entre leur matière et la majeure.

Les activités d'apprentissage contextualisées peuvent être offertes :

- à toute la classe si les élèves font partie d'une cohorte de la majeure;
- à un ou une élève en particulier ou à de petits groupes d'élèves à l'intérieur d'une classe;
- à un ou une élève en particulier ou à de petits groupes d'élèves par le biais de l'apprentissage en ligne.

### iii) Crédits en éducation coopérative

L'éducation coopérative fournit des occasions d'apprentissage authentiques en milieu de travail qui permettent aux élèves de raffiner, d'étendre, d'appliquer et de mettre en pratique des connaissances et des compétences qu'ils acquièrent par l'entremise de l'ensemble des crédits de leur majeure. Tous les élèves inscrits à la majeure doivent obtenir **deux crédits en éducation coopérative** liés aux crédits de la majeure. On recommande même qu'ils en obtiennent plus de deux si les circonstances locales et leur horaire le permettent.

Les élèves peuvent obtenir leurs deux crédits en éducation coopérative en 11e ou en 12e année soit un ou deux crédits par année d'études. Il convient toutefois de souligner que les élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université ont tout intérêt à obtenir leurs deux crédits en éducation coopérative en 11e année de manière à pouvoir se consacrer entièrement en 12e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université. Selon les circonstances locales, les élèves peuvent obtenir ces crédits d'une des façons suivantes : dans le cadre de la journée scolaire ordinaire ou en suivant un programme de formation continue offert en soirée, un stage d'été ou une classe virtuelle. Voir aussi *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario* (2000), affiché sur le site Web du Ministère au www.edu.gov.on.ca/fre/studentsuccess/pathways/. Pour des renseignements concernant la sécurité sur les lieux de travail et l'assurance pour les élèves participant aux activités d'apprentissage par l'expérience, voir l'annexe B.

## 2. CERTIFICATIONS ET FORMATIONS RECONNUES PAR LE SECTEUR

Les certifications et formations requises, reconnues et recommandées par le secteur, sont précisées dans chacun des guides de la majeure. Cette composante du programme permet aux élèves d'acquérir des connaissances et de développer des compétences reliées à la sécurité en milieu de travail et de recevoir une formation connexe, spécifique au secteur. Les certifications et formations reconnues par les employeurs leur fournissent aussi un avantage lorsqu'ils entrent sur le marché du travail.

Les certifications et formations peuvent être communes à tous les secteurs (p. ex., premiers soins, réanimation cardiorespiratoire ou RCR, sensibilisation au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT]) ou spécifiques aux exigences du secteur (p. ex., utilisation sécuritaire d'un chariot élévateur pour la majeure en transports). *Il n'est pas permis de faire des substitutions dans la liste de certifications ou de formations requises pour chaque majeure ni d'en changer le nombre qui est spécifié dans chacun des guides de la majeure*. En revanche, les conseils scolaires et les écoles peuvent offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et formations additionnelles de manière à pouvoir personnaliser leur programme et refléter leurs besoins communautaires.

Les certifications et les formations doivent :

- être données par une personne détenant la certification, c'est-à-dire une personne reconnue par le fournisseur de la certification ou le secteur en tant qu'administration légalement compétente. (Cette exigence ne s'applique pas à la formation relative au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT] qui est offerte à un niveau de sensibilisation seulement.)
- inclure une composante d'évaluation.
- donner droit, de préférence, à une attestation, telle qu'un certificat ou une lettre, que l'élève pourra placer dans son portfolio et que l'école pourra utiliser à des fins de suivi et pour l'établissement du Relevé de la majeure. Le titre, le nombre d'heures complétées ainsi que la date d'obtention de la certification ou de la formation seront inscrits dans le Relevé de la majeure.

### 3. ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE

L'apprentissage par l'expérience comprend des activités et des expériences qui se déroulent à l'extérieur de la classe ordinaire. Il peut inclure l'observation au poste de travail, le jumelage, l'expérience de travail, l'expérience de travail virtuelle et l'éducation coopérative (voir l'annexe C). Ces apprentissages par l'expérience permettent aux élèves inscrits à la majeure de connaître les possibilités d'emploi offertes dans le secteur selon leurs objectifs de carrière.

Les activités d'apprentissage par l'expérience fournissent aux élèves des occasions d'explorer le milieu de travail, d'observer les employés au travail, de participer à leurs tâches et de réfléchir à la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur. Ces activités sensibilisent les élèves aux compétences essentielles et aux habitudes de travail requises dans le secteur tout en leur permettant de les développer et de les documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario. Le cours *Saisir le milieu de travail* (GLN40) est recommandé dans certains des itinéraires d'études des majeures car il fournit justement ces possibilités d'apprentissage par l'expérience.

L'apprentissage par l'expérience peut inclure :

- l'accompagnement de l'élève par un autre élève qui suit un stage d'éducation coopérative en milieu de travail dans le secteur ciblé (exemple de jumelage);
- l'observation pendant une journée complète d'une personne travaillant dans le secteur (exemple d'une observation au poste de travail);
- un stage de travail d'une durée d'une à deux semaines auprès d'un membre de l'industrie ou d'un professionnel du secteur (exemple d'expérience de travail).

Voici des exemples d'apprentissage par l'expérience spécifiques aux secteurs de la majeure.

- Affaires : participer à la gestion d'une mini-entreprise de l'école.
- Agriculture : participer à une réunion du Club 4-H.
- Arts et culture : inviter des anciens ou des représentants des Premières Nations à enseigner des danses traditionnelles.
- Construction : bâtir un garage pour un organisme communautaire.
- Environnement : prendre part à une campagne de promotion du compostage dans sa communauté.
- Exploitation minière : visiter un musée ou un centre des sciences afin de participer à une activité reliée au secteur.
- Fabrication : participer à une compétition de Compétences Canada.
- Foresterie : prendre part à un projet de remise en état d'un milieu naturel du ministère des Richesses naturelles.
- Hôtellerie et tourisme : participer à une célébration multiculturelle à l'heure du dîner.
- Horticulture et aménagement paysager : réaménager un jardin situé devant une école.
- Santé et bien-être : visiter un centre agréé de soins ou de traitement ou une résidence pour personnes âgées.
- Transports : faire la tournée d'un service municipal des transports.

Il convient d'encourager les élèves à s'informer des possibilités d'emploi dans le secteur, et plus particulièrement des possibilités d'y travailler en français, par exemple lors de la visite de conférenciers à l'école.

Certaines activités d'apprentissage par l'expérience peuvent être considérées comme des expériences d'anticipation si l'apprentissage en question convient à l'itinéraire d'études de l'élève (voir section 4 ci-après). Cependant, l'activité ou l'expérience en question ne peut être reportée *qu'une seule fois* dans le Relevé de la majeure, soit au titre d'un apprentissage par expérience, soit à celui d'une expérience d'anticipation. Cette restriction cadre avec l'attente exprimée plus haut selon laquelle on s'attend à ce que le programme de la majeure offre aux élèves une gamme de possibilités d'apprentissage par l'expérience aussi vaste et variée que possible. (Pour des exemples d'activités d'apprentissage par l'expérience, voir les différents guides de la majeure.)

L'éducation coopérative est aussi une forme d'apprentissage par l'expérience. Toutefois, pour satisfaire aux exigences du programme de la majeure et aux fins de l'établissement du Relevé de la majeure de l'élève, les deux crédits en éducation coopérative doivent être enregistrés au titre des crédits en éducation coopérative faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Il revient à l'école d'organiser les stages d'apprentissage par l'expérience de telle manière à satisfaire aux exigences suivantes :

- Le stage doit être évalué par une enseignante ou un enseignant avant d'être offert à l'élève, et plus spécialement la portée et l'envergure des expériences d'apprentissage proposées durant le stage, la qualité du milieu d'apprentissage et les conditions relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. (Voir *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario*, 2000.)
- Chaque stage doit aussi prévoir une couverture de la Commission de la sécurité professionnelle et une garantie d'assurance contre les accidents de travail contractée par le Ministère ou l'employeur. (Voir la note Politique/Programmes n° 76A émise le 27 septembre 2000.)

Pour un complément d'information, consulter la fiche de renseignements sur l'éducation coopérative affichée au www.edu.gov.on.ca/fre/studentsuccess/pathways/coop/coop_fact_sheet.pdf ainsi que le guide *Travailleur avisé, travailleur en santé! – Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience* affiché au www.livesafeworksmart.net/french/coop/coop_appdx.htm.

Pour des renseignements sur les exigences concernant l'âge minimum que doivent avoir les élèves pour participer à des visites et des expériences en milieu de travail, voir l'annexe D.

### 4. EXPÉRIENCES D'ANTICIPATION

Les élèves inscrits à la majeure doivent aussi avoir des expériences d'apprentissage qui reflètent leur itinéraire d'études et leurs objectifs de carrière. Ces expériences permettent aux élèves de 11e et 12e année d'accroître leur confiance dans leur capacité de réussir, de développer leurs compétences essentielles et habitudes de travail et de faire un choix éclairé relativement aux étapes qui leur restent à franchir.

Les expériences d'anticipation peuvent inclure ce qui suit :

- participer à un programme d'observation au poste de travail d'une journée ou plus;
- suivre un certain nombre de classes au collège ou à l'université dans le domaine d'intérêt de l'élève;
- assister ou participer à une foire des sciences ou à un concours axé sur les compétences en affaires ou en technologie;
- assister à une conférence ou participer à un atelier donné par le secteur économique ciblé;

- compléter un cours à double reconnaissance de crédit qui compte à la fois pour leur diplôme d'études secondaires et un certificat, un diplôme ou un cours de niveau 1 de formation en apprentissage. (Le programme à double reconnaissance de crédit étant financé par le Ministère, chaque crédit à double reconnaissance est assujetti à une approbation distincte, conformément aux politiques et procédures du Ministère en matière de subvention.)

## 5. COMPÉTENCES ESSENTIELLES ET HABITUDES DE TRAVAIL À DOCUMENTER À L'AIDE D'OUTILS DU PASSEPORT-COMPÉTENCES DE L'ONTARIO (PCO)

Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) a identifié et homologué les « compétences essentielles » dont les personnes ont besoin pour s'épanouir pleinement, apprendre et travailler dans la société. Les compétences essentielles sont des compétences de base qui rendent possible l'acquisition d'autres compétences spécifiques à un emploi ou à un milieu de travail, telles que des habiletés techniques. Ces compétences permettent aux personnes d'accomplir les tâches se rattachant à leur emploi et de participer pleinement au milieu de travail et à la vie de leur collectivité. Ces compétences essentielles sont transférables de l'école au milieu de travail, d'un emploi à un autre, et d'un secteur à un autre. Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ont développé le Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) à partir des compétences essentielles de RHDSC. Le PCO énonce aussi des habitudes de travail nécessaires pour vivre, apprendre et travailler.

Le PCO décrit clairement les compétences essentielles requises dans presque toutes les professions ainsi que des habitudes de travail importantes pour réussir en milieu de travail. Le PCO est conçu pour être compris de tous et aider les élèves à entrevoir leur choix de métier ou de profession par le prisme de l'école, au fur et à mesure que se construisent leurs compétences et leur confiance en eux et que se précisent leurs objectifs de carrière. Le PCO fournit également aux employeurs des outils pour documenter méthodiquement et de façon cohérente la démonstration des compétences et des habitudes de travail des élèves dans leur milieu de travail. De la même façon, les enseignants utilisent le PCO dans le cadre d'activités reliées à certains cours du curriculum (p. ex., Saisir le milieu de travail – GLN40) pour fournir aux élèves des occasions d'apprentissage par l'expérience enrichissantes qui leur permettent de développer leurs compétences essentielles et habitudes de travail.

Les représentants des secteurs consultés lors de l'élaboration des majeures haute spécialisation ont souligné l'importance des compétences essentielles et des habitudes de travail. Les élèves inscrits à la majeure haute spécialisation documentent celles qu'ils développent par l'entremise de l'apprentissage par l'expérience – incluant les expériences d'anticipation et les stages d'éducation coopérative – en utilisant le plan de travail du PCO. Les employeurs, en collaboration avec les enseignants, évaluent la démonstration de celles-ci dans le plan de travail de l'élève.

Pour exploiter les ressources du PCO aux fins de la prestation d'une majeure, visiter le site Web du PCO au http://skills.edu.on.ca.

Le Passeport-compétences de l'Ontario renferme trois composantes principales :

i) une **banque de données** des tâches accomplies au travail, qui sont classées par compétence, niveau de complexité et profession.

ii) un **plan de travail** que les élèves utilisent pour noter le développement de leurs compétences essentielles et de leurs habitudes de travail et que les employeurs complètent et signent pour rendre compte de la démonstration des compétences et habitudes de travail des élèves dans le milieu de travail.

iii) une **variété d'applications** et de **ressources** permettant aux élèves d'identifier leurs compétences en vue de planifier le développement de celles-ci.

Le Passeport-compétences de l'Ontario est utilisé aux fins de la majeure pour :

- aider les élèves à reconnaître ce qui constitue la preuve de leurs compétences et à fournir ces preuves;
- faciliter la planification du développement des compétences de chaque élève;
- servir de point de référence et veiller à ce que les forces et les champs d'intérêt des élèves s'harmonisent bien avec les compétences et habitudes de travail spécifiques au secteur qui les intéresse;
- fournir aux employeurs un outil leur permettant de consigner la démonstration des compétences et habitudes de travail des élèves en milieu de travail;
- établir des liens solides entre les compétences essentielles et habitudes de travail et les activités basées sur le curriculum.

En utilisant le PCO à des fins de suivi du développement des compétences essentielles et des habitudes de travail, on prépare les élèves à mieux effectuer la transition de l'école secondaire aux établissements d'enseignement ou de formation postsecondaire, ou au marché du travail.

Les compétences techniques liées à l'exercice de métiers et de professions particulières ne sont pas présentement identifiées dans le PCO. Le plan de travail du PCO des élèves inscrits au programme de la majeure dans l'itinéraire formation en apprentissage peut être dressé à l'aide des renseignements associés aux normes de formation en apprentissage en vigueur dans chaque secteur. Des renseignements additionnels sur les compétences techniques sont également offerts sur les sites Web d'information sur les métiers qui sont fournis à titre de référence dans la section « Ressources » de chacun des guides de la majeure.

## B. PLANIFICATION D'UNE MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION

Les conseils scolaires et les écoles ont besoin d'un plan stratégique pour assurer la haute qualité du programme de la majeure qui sera mis en œuvre pour les élèves. Ce plan devrait comporter tous les éléments d'un programme de qualité, incluant un comité consultatif à deux paliers, conseil scolaire et école, la prestation des cinq composantes requises de la majeure, le suivi du progrès des élèves, la promotion du programme et l'évaluation de la mesure du succès du programme de la majeure. Un gabarit de plan d'action est fourni à l'annexe E de ce guide.

Les facteurs suivants devraient être pris en compte lors de la planification :

- les initiatives d'itinéraires en cours dans les écoles qui portent sur plusieurs destinations postsecondaires;
- les programmes spécialisés en place dans les écoles;
- les tendances actuelles en matière d'emploi dans la région telles que reflétées par des données du marché du travail;
- les plans à long terme et les priorités du conseil scolaire et des écoles;
- les modes de prestation possibles;
- les exigences reliées au transport;
- la collaboration avec le conseil scolaire coïncident afin d'éviter les recoupements et d'élargir l'éventail des possibilités pour les élèves;
- les partenariats existants avec le monde des affaires et l'industrie et leur potentiel de développement;
- les partenariats existants avec les établissements d'enseignement postsecondaire;
- le nombre d'élèves inscrits dans les cours et les programmes;
- les personnes qui, au conseil scolaire et à l'école, sont en mesure de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la majeure;
- les qualifications du personnel pour les crédits de spécialisation;
- les ressources et les installations offertes à l'école et au sein de communauté.

**Le conseil scolaire qui envisage d'offrir une majeure dans ses écoles doit :**

- **déterminer le ou les sites appropriés (écoles ou autres sites) sur lesquels sera offert le programme de la majeure;**
- **demander au ministère de l'Éducation l'autorisation d'offrir la majeure haute spécialisation en soumettant ses itinéraires d'études, incluant le cas échéant les itinéraires se rapportant à chaque domaine de spécialisation;**
- **une fois cette autorisation obtenue, soumettre au Ministère son plan d'action ainsi que les prévisions budgétaires se rattachant à chaque programme.**

Cette section présente aux conseils scolaires et aux écoles des outils et des stratégies à utiliser pour faciliter la planification du programme de la majeure haute spécialisation. Elle contient des renseignements concernant :

1. les comités consultatifs de la majeure haute spécialisation;
2. la sélection d'une majeure haute spécialisation;
3. les modèles de prestation;
4. les partenariats.

## 1. COMITÉS CONSULTATIFS DE LA MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION

Les conseils scolaires et les écoles doivent former un comité consultatif à deux paliers, conseil scolaire et école, afin de fournir le soutien nécessaire à la mise en œuvre des cinq composantes de la majeure. Les comités consultatifs fournissent des conseils d'experts en ce qui concerne les attentes des employeurs et de la communauté, et appuient les priorités du conseil scolaire et du Ministère. Ils donnent aussi des conseils dans d'autres domaines comme le contenu des programmes, les ressources, les stratégies et les initiatives. Les membres des comités consultatifs peuvent aussi fournir des renseignements sur le marché du travail et donner des conseils sur l'harmonisation de l'expérience scolaire avec les attentes du marché du travail.

Le principal objectif du comité consultatif du conseil scolaire est de fournir des avis au sujet du programme, les élèves devant pouvoir se prévaloir d'une majeure qui est reconnue par les partenaires comme étant de haute qualité au niveau des cinq composantes requises. L'objectif du comité consultatif de l'école est de cerner les actions, les activités et les stratégies permettant d'appuyer et de faciliter la mise en œuvre du programme et de ses cinq composantes.

Les conseils scolaires et les écoles sont invités à développer leur plan d'action en utilisant le gabarit qui leur est fourni à l'annexe E puis à le soumettre au Ministère. La partie A de ce gabarit est réservée à l'enregistrement des renseignements concernant les comités consultatifs responsables de la mise en œuvre de la majeure.

Les comités consultatifs établis par le conseil scolaire et les écoles devraient encourager une participation la plus large possible. On pourrait envisager le recours au courriel, à la téléconférence et à d'autres moyens électroniques.

Les membres du comité consultatif du conseil scolaire ou de l'école peuvent comprendre :

- des employeurs locaux;
- des représentants des collèges et des universités;
- des membres de la commission de formation;
- des membres du comité sur l'apprentissage;
- des organismes communautaires (p. ex., YMCA, regroupement de gens d'affaires);
- des centres d'emploi pour les jeunes (p. ex., Connexion Emploi);
- des représentants du conseil industrie-éducation;

- des représentants syndicaux;
- des surintendantes et surintendants de l'éducation;
- la ou le leader de la réussite des élèves;
- des membres de l'équipe de programmation au niveau du conseil scolaire (p. ex., la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'éducation coopérative, la coordonnatrice ou le coordonnateur du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario [PAJO]);
- des représentants du conseil de bande et des aînés;
- le personnel de direction de l'école;
- des enseignantes et enseignants chargés des crédits de spécialisation et des crédits d'appui faisant partie de l'ensemble des crédits de la majeure;
- des enseignantes et enseignants de l'éducation coopérative et des conseillères et conseillers en orientation;
- des membres de l'équipe de la réussite des élèves ou l'enseignante ou l'enseignant de la réussite des élèves;
- des élèves;
- des parents et des membres du conseil d'école.

## 2. SÉLECTION D'UNE MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION

Au moment de sélectionner une majeure haute spécialisation, il est important que les conseils scolaires et les écoles examinent leur capacité d'offrir une gamme de possibilités suffisamment étendue aux élèves et vérifient si le niveau d'intérêt et d'appui que génère le programme qu'ils envisagent d'offrir est suffisant pour en assurer la durabilité. Les conseils scolaires et les écoles peuvent consolider et étendre leurs programmes d'itinéraires d'études existants de manière à offrir aux élèves la diversité des possibilités dont ils ont besoin pour compléter leur majeure. La durabilité de la majeure dépend de plusieurs facteurs y compris le niveau d'intérêt des élèves, la demande pour des diplômés sortants du programme de la majeure ainsi que le niveau d'appui du conseil scolaire, de l'école, du secteur économique et de la communauté. La grille suivante (voir tableau 1) est utile pour déterminer quel programme d'itinéraires d'études existant pourrait être transformé en majeure au niveau du conseil scolaire ou de l'école, dans une ou plusieurs communautés.

**Tableau 1 – Grille de sélection d'une majeure haute spécialisation**

**Secteur envisagé :** _____ **Total des points :** _____ /36

**Critère de sélection nº 1 – capacité de fournir une gamme de possibilités aux élèves** _____ /16

| Critères | 1 point | 2 points | 3 points | 4 points | Score |
|---|---|---|---|---|---|
| **1.1** possibilités pour les élèves des quatre itinéraires d'études | possibilités pour les élèves d'**un** itinéraire d'études | possibilités pour les élèves de **deux** itinéraires d'études | possibilités pour les élèves de **trois** itinéraires d'études | possibilités pour les élèves des **quatre** itinéraires d'études | /4 |
| **1.2** programme d'itinéraires existant comportant l'ensemble des crédits requis | programme comportant **un nombre limité** de crédits parmi l'ensemble des crédits requis | programme comportant **quelques** crédits parmi l'ensemble des crédits requis | programme comportant **la plupart des** crédits requis | programme comportant **tous** les crédits requis | /4 |
| **1.3** possibilités pour les élèves d'obtenir les certifications ou formations requises et reconnues par le secteur | possibilités d'obtenir **un nombre limité** de certifications et formations requises | possibilités d'obtenir **quelques** certifications et formations requises | possibilités d'obtenir **la plupart** des certifications et formations requises | possibilités d'obtenir **toutes** les certifications et formations requises | /4 |
| **1.4** occasions d'apprentissage par l'expérience (jumelage, observation au poste de travail, expérience de travail) autre que l'éducation coopérative | possibilités **limitées** pour l'apprentissage par l'expérience | **quelques** possibilités pour quelques types d'activités d'apprentissage par l'expérience | possibilités **considérables** pour plusieurs types d'activités d'apprentissage par l'expérience | possibilités **très considérables** pour plusieurs types d'activités d'apprentissage par l'expérience | /4 |

## 3. MODÈLES DE PRESTATION

Une fois que les conseils scolaires et les écoles ont abouti à une décision concernant la ou les majeures qui seront offertes, ils sont encouragés à examiner les divers modèles de prestation ci-après pour en assurer la mise en œuvre complète. Le choix du modèle de prestation dépendra en partie des ressources disponibles dans les conseils scolaires et les écoles.

**Critère de sélection n° 2 – durabilité**

_____ /20

| Critères | 1 point | 2 points | 3 points | 4 points | Score |
|---|---|---|---|---|---|
| **2.1** témoignages d'intérêt exprimés par un large éventail d'élèves | **peu** de témoignages d'intérêt exprimés par les élèves | **quelques** témoignages d'intérêt exprimés par les élèves | témoignages d'intérêt **considérables** exprimés par les élèves | témoignages d'intérêt **très considérables** exprimés par les élèves | /4 |
| **2.2** preuves d'une demande stable pour les diplômés de la majeure (selon les données locales, régionales, provinciales, provenant du gouvernement et du secteur) | **peu** de preuves d'une demande stable | **quelques** preuves d'une demande stable | preuves **considérables** d'une demande stable | preuves **très considérables** d'une demande stable | /4 |
| **2.3** preuves que la majeure est appuyée par le conseil scolaire | **peu** de preuves d'appui | **quelques** preuves d'appui | preuves d'appui **considérables** | preuves d'appui **très considérables** | /4 |
| **2.4** preuves que la majeure est appuyée par l'école | **peu** de preuves d'appui | **quelques** preuves d'appui | preuves d'appui **considérables** | preuves d'appui **très considérables** | /4 |
| **2.5** preuves que la majeure est appuyée par le secteur | **peu** de preuves d'appui | **quelques** preuves d'appui | preuves d'appui **considérables** | preuves d'appui **très considérables** | /4 |

### i) Types de modèles de prestation

Voici quatre modèles de prestation possibles pour la majeure.

**a) Une majeure dans une école, offerte seulement aux élèves qui fréquentent cette école**

Ce modèle :

- convient aux écoles où les élèves s'intéressant à la majeure et s'y inscrivant sont suffisamment nombreux;
- requiert un personnel enseignant qualifié;
- requiert des installations adéquates;
- requiert des stages d'éducation coopérative suffisants et appropriés et du personnel en éducation coopérative;
- requiert des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire et les partenaires locaux du secteur.

**b) Une majeure dans une école, offerte aux élèves qui fréquentent plusieurs écoles**

Ce modèle :

- convient aux écoles où les élèves s'intéressant à la majeure ou s'y inscrivant ne sont pas suffisamment nombreux pour qu'elle puisse leur être offerte exclusivement;
- permet la participation d'élèves d'autres écoles y compris celle d'élèves du conseil scolaire coïncident;
- génère des contraintes devant être surmontées au niveau du transport des élèves (p. ex., en offrant tous les crédits de spécialisation de la majeure au cours d'un seul semestre de manière à réduire les besoins associés au déplacement des élèves);
- augmente les possibilités offertes aux élèves étant donné qu'un certain nombre d'écoles au sein d'un conseil scolaire pourraient mettre en œuvre différentes majeures;
- a des répercussions sur l'effectif de l'école d'origine des élèves;
- requiert un personnel enseignant qualifié;
- requiert des installations adéquates;
- requiert des stages d'éducation coopérative suffisants et appropriés dans plusieurs localités;
- requiert des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire et les partenaires locaux du secteur.

**c) Plusieurs majeures offertes dans une école, offertes aux élèves qui fréquentent plusieurs écoles**

Ce modèle :

- convient aux écoles dotées d'installations étendues et bien pourvues;
- permet la participation d'élèves d'autres écoles et/ou de conseils coïncidents;
- nécessite de prendre en considération les questions de transport;
- a des répercussions sur l'effectif de l'école d'origine des élèves;
- a des répercussions sur l'effectif des autres programmes au sein de l'école;
- requiert un personnel enseignant qualifié;
- requiert des installations adéquates;
- requiert des stages d'éducation coopérative suffisants et appropriés dans plusieurs localités et du personnel en éducation coopérative;
- requiert des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire et les partenaires locaux du secteur.

**d) Établissements à l'extérieur de l'école secondaire** (p. ex., modèle reposant sur la double reconnaissance de crédit ou permettant la prestation de certaines ou de toutes les composantes sur un site comme le chantier de construction d'une maison)

Ce modèle :

- fournit des possibilités d'expériences d'anticipation aux élèves;
- donne la possibilité d'offrir la majeure aux élèves des conseils scolaires de la région;
- peut offrir des installations et un équipement non disponibles dans les écoles;
- génère des contraintes devant être surmontées au niveau du transport des élèves;

- peut offrir des occasions de perfectionnement professionnel au personnel enseignant si l'enseignement en équipe fait partie du modèle.

### ii) Disponibilité des ressources

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des majeures peuvent provenir de sources diverses telles que le financement réservé à la stratégie Réussite des élèves et le financement de base octroyé par la Subvention de base. On devrait également examiner la possibilité de mobiliser les partenaires des secteurs et de la communauté afin d'accéder à une variété de ressources.

Il faut tenir compte de la disponibilité des ressources suivantes au moment de choisir le modèle de prestation d'une majeure :

- possibilités de perfectionnement professionnel et de mentorat offertes par le milieu des affaires et l'industrie pour les membres du personnel, incluant le personnel d'appui et les enseignants suppléants;
- financement relatif au transport des élèves;
- agrément des enseignantes et enseignants chargés d'assumer les responsabilités de formateurs et d'évaluateurs pour ce qui est des certifications et formations reconnues par le secteur et identifiées dans chacun des guides de la majeure;
- financement relatif aux certifications et formations que reçoivent les élèves;
- produits consommables nécessaires pour la prestation d'un programme;
- matériel et logiciels conformes aux normes de l'industrie;
- coûts d'entretien et de modernisation de l'équipement;
- établissement et maintien des partenariats;
- ressources du curriculum telles que les activités d'apprentissage contextualisées.

## 4. PARTENARIATS

L'établissement de partenariats solides entre les conseils scolaires et les collèges et universités, la communauté, le milieu des affaires et l'industrie est indispensable dans une optique de durabilité de la majeure haute spécialisation. Les conseils scolaires et les écoles doivent canaliser leurs efforts pour développer des partenariats qui renforceront les liens existants dans la communauté. Le tableau 7 du gabarit de plan d'action fournit à l'annexe E est réservé à la description de ces activités. On recommande vivement à tous les conseils scolaires d'aborder la mise en œuvre de la majeure comme une entreprise commune afin de générer un maximum de possibilités pour les élèves. De tels partenariats fournissent des stratégies efficaces pour collaborer avec les secteurs économiques et les partenaires communautaires. Cela peut également permettre de gagner du temps et de réaliser des économies au niveau des ressources.

### i) Autres conseils scolaires et écoles

Les conseils scolaires peuvent explorer une variété de partenariats de circonstance, par exemple la livraison conjointe d'une certification ou formation ou le partage d'élèves et

de ressources en vue d'assurer la mise en œuvre complète d'une majeure. Parmi les considérations à étudier aux fins de ces partenariats, retenons :

- les coûts liés au transport et aux installations;
- le processus de certifications et formations (p. ex., partage d'évaluateurs externes);
- le perfectionnement professionnel du personnel;
- les placements en éducation coopérative (p. ex., partage des bases de données);
- les possibilités d'apprentissage par l'expérience (p. ex., partage des installations, du personnel, des équipements et du transport);
- les possibilités d'expériences d'anticipation dans les établissements postsecondaires ou organismes communautaires;
- les exigences budgétaires pour l'équipement, l'entretien, le marketing et les produits consommables;
- le personnel;
- la synchronisation des horaires des écoles, des rapports et des horaires de transport;
- les politiques et procédures (p. ex., formulaires de sorties éducatives);
- les questions de responsabilité, de santé et de sécurité;
- l'inscription des élèves (p. ex., inscription de deux conseils partenaires).

### ii) Collèges, centres de formation et universités

Des partenariats solides entre les collèges, les centres de formation et les universités sont essentiels au succès de la mise en œuvre de la majeure. Il est souhaitable que les conseils scolaires forment une équipe pour s'adresser aux collèges, aux centres de formation et aux universités. Parmi les facteurs à considérer pour les partenariats avec les établissements d'enseignement postsecondaire et centres de formation, retenons :

- les facteurs géographiques (p. ex., emplacement du ou des établissements d'enseignement postsecondaire offrant des programmes liés à la majeure);
- les ententes en vigueur concernant entre autres les possibilités d'apprentissage par l'expérience, les ententes d'articulation et la double reconnaissance de crédit;
- les capacités de l'établissement (p. ex., nombre de places disponibles dans les programmes postsecondaires);
- les dispositions relatives au soutien nécessaire aux élèves ayant un plan d'enseignement individualisé.

### iii) Partenaires de la communauté, du milieu des affaires et de l'industrie

Les partenaires communautaires et du secteur s'avèrent des acteurs importants pour le succès de la majeure. Au niveau provincial, les conseils sectoriels ont appuyé l'élaboration de la majeure en plus de fournir des ressources et des possibilités pour les certifications et formations, l'apprentissage par l'expérience et les stages en éducation coopérative. Plusieurs organisations à l'échelle nationale et provinciale ont de leur plein gré informé leurs membres des possibilités d'établir des partenariats avec les conseils scolaires mettant en œuvre la majeure dans un secteur particulier. Les conseils industrie-éducation et les commissions de formation peuvent agir en tant que ressource pour établir et promouvoir les partenariats communautaires et de l'industrie. (Voir à l'annexe F, la liste de ces conseils par région.)

## C. MISE EN ŒUVRE DE LA MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION

Une fois la majeure approuvée par le Ministère, l'école, sous l'égide de son conseil scolaire, procédera à la mise en œuvre du projet choisi. Afin d'en assurer le succès, les conseils scolaires en collaboration avec leurs écoles devraient :

1. développer les stratégies qui permettront d'assurer la mise en œuvre des cinq composantes requises de la majeure (voir tableaux 1 à 6 du plan d'action à l'annexe E);
2. prendre en compte les éléments de la mise en œuvre au niveau de l'école, y compris l'horaire de l'école, le processus de sélection des élèves et les besoins d'adaptation et de modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers;
3. établir les procédures pour assurer le suivi et la documentation du progrès des élèves (voir tableau 8 du plan d'action à l'annexe E);
4. faire connaître la majeure en élaborant un plan de promotion et de mise en valeur de la majeure (voir tableau 9 du plan d'action à l'annexe E);
5. faciliter l'établissement des communautés d'apprentissage professionnelles pour tous les membres du personnel impliqués dans la mise en œuvre de la majeure.

### 1. MISE EN ŒUVRE DES CINQ COMPOSANTES REQUISES DE LA MAJEURE

Chaque majeure haute spécialisation exige que l'élève complète les cinq composantes de la majeure qui sont décrites dans ce guide de mise en œuvre et détaillées dans la série de guides spécifiques à chaque secteur. La grille d'analyse des écarts présentée plus loin (tableau 2) aidera les conseils scolaires et les écoles à déterminer où se situe leur programme par rapport aux cinq composantes requises de la majeure. Cette première étape leur permettra d'analyser les écarts entre les composantes actuelles de leur programme et les composantes requises de la majeure.

**Le plan d'action comprend les activités ciblées visant à combler les écarts et à aligner les composantes requises de la majeure avec les attentes du Ministère.**

Chaque critère recevant une note inférieure à 4 points doit faire l'objet d'un traitement dans les tableaux correspondants du plan d'action (voir annexe E). Il est nécessaire de réviser le plan d'action de façon ponctuelle de manière à pouvoir y apporter les ajustements qui permettront d'assurer la mise en œuvre réussie de la majeure.

Afin d'identifier les stratégies sur lesquelles reposera la mise en œuvre des cinq composantes requises de la majeure dans le plan d'action, on recommande aux conseils scolaires et aux écoles :

- de communiquer avec le conseil industrie-éducation et les centres de formation de leur conseil scolaire de manière à déterminer les tendances du marché du travail et les débouchés dans le secteur visé (voir la liste des conseils industrie-éducation à l'annexe F);

- de collaborer avec un vaste éventail de partenaires communautaires pour traiter tous les aspects de l'élaboration du programme de la majeure;
- de communiquer avec les conseils et les organismes sectoriels, les associations d'employeurs et les associations du monde des affaires pour déterminer la mesure de leur contribution quant aux certifications et formations requises pour la majeure;
- de considérer les occasions de partenariats de circonstance avec les conseils scolaires et écoles avoisinants afin d'atteindre un haut niveau d'efficience et de maximiser les possibilités pour les élèves de la majeure.

## Tableau 2 – Grille d'analyse des écarts

Examen du programme d'itinéraires d'études existant par rapport aux cinq composantes requises de la majeure.

| Critères | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Niveau 4 | Points__/4 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. Le programme offre les quatre itinéraires d'études (collège, formation en apprentissage, marché du travail, université) (Plan d'action – Tableau 1) | – le programme offre un des quatre itinéraires d'études | – le programme offre deux des quatre itinéraires d'études | – le programme offre trois des quatre itinéraires d'études | – le programme offre les quatre itinéraires d'études | |
| 2. Le programme permet d'obtenir l'ensemble des crédits requis de la majeure (Plan d'action – Tableau 2) | – le programme permet d'obtenir un petit nombre des crédits requis pour la majeure | – le programme permet d'obtenir quelques-uns des crédits requis de la majeure | – le programme permet d'obtenir la plupart des crédits requis de la majeure | – le programme permet d'obtenir tous les crédits requis pour la majeure dans les quatre itinéraires d'études | |
| 3. Le programme comprend des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) intégrées dans les crédits d'appui (Plan d'action – Tableau 2) | – le programme ne comprend pas d'activités d'apprentissage contextualisées intégrées dans les crédits d'appui | – le programme comprend une activité d'apprentissage contextualisée intégrée dans un crédit d'appui | – le programme comprend des activités d'apprentissage contextualisées intégrées dans deux crédits d'appui | – le programme comprend des activités d'apprentissage contextualisées intégrées dans tous les crédits d'appui requis | |
| 4. Le programme fournit aux élèves des possibilités d'obtenir les certifications et les formations requises et reconnues par le secteur (Plan d'action – Tableau 3) | – le programme fournit aux élèves la possibilité d'obtenir un nombre limité de certifications ou formations requises | – le programme fournit aux élèves la possibilité d'obtenir quelques-unes des certifications ou formations requises | – le programme fournit aux élèves la possibilité d'obtenir la plupart des certifications ou formations requises | – le programme fournit aux élèves la possibilité d'obtenir toutes les certifications ou formations requises | |
| 5. Le programme fournit à chaque élève des possibilités d'apprentissage par l'expérience (jumelage, observation au poste de travail, expérience de travail) en plus de l'éducation coopérative (Plan d'action – Tableau 4) | – le programme fournit l'éducation coopérative comme la seule forme d'apprentissage par l'expérience | – le programme fournit une possibilité d'apprentissage par l'expérience en plus de l'éducation coopérative | – le programme fournit deux possibilités d'apprentissage par l'expérience en plus de l'éducation coopérative | – le programme fournit trois possibilités d'apprentissage par l'expérience en plus de l'éducation coopérative | |
| 6. Le programme fournit des possibilités d'expérience d'anticipation pour chacun des quatre itinéraires d'études (Plan d'action – Tableau 5) | – le programme fournit des possibilités d'expérience d'anticipation pour un itinéraire d'études | – le programme fournit des possibilités d'expérience d'anticipation pour deux itinéraires d'études | – le programme fournit des possibilités d'expérience d'anticipation pour trois itinéraires d'études | – le programme fournit des possibilités d'expérience d'anticipation pour les quatre itinéraires d'études | |
| 7. Le programme fournit aux élèves des occasions de développer et de documenter la démonstration de compétences essentielles et d'habitudes de travail à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) (Plan d'action – Tableau 6) | – les élèves se servent du PCO pour se renseigner sur les compétences essentielles et les habitudes de travail reliées aux professions qui les intéressent dans le secteur | – les élèves se servent d'outils du PCO pour faire le lien entre les compétences essentielles et habitudes de travail et leurs expériences dans le cadre de la majeure à l'école et des activités d'apprentissage par l'expérience | – les élèves et les enseignants utilisent les outils du PCO pour documenter la démonstration des compétences essentielles et habitudes de travail de l'élève | – les élèves, les enseignants ainsi que les fournisseurs de l'apprentissage par l'expérience utilisent le plan de travail du PCO pour documenter la démonstration des compétences essentielles et habitudes de travail de l'élève | |
| | | | | | TOTAL __/28 |

## 2. ÉLÉMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DE L'ÉCOLE

Les conseils scolaires et les écoles seront inévitablement amenés à prendre en compte les éléments suivants lorsqu'ils élaborent leur plan d'action de la mise en œuvre de la majeure :

i) les horaires de l'élève et de l'école, y compris l'horaire des institutions postsecondaires et des centres de formation livrant un programme à crédit aux élèves ;

ii) le processus de sélection d'élèves;

iii) les élèves ayant des besoins particuliers.

### i) Horaires

Il faut prendre en considération tout ce qui suit pour élaborer l'horaire d'une majeure :

- les qualifications du personnel;
- les programmes prioritaires au sein du conseil scolaire et de l'école;
- les répercussions sur les autres programmes du conseil scolaire ou de l'école;
- la disponibilité des installations spécialisées;
- la disponibilité d'un équipement spécialisé;
- les options quant à l'horaire :
  - établissement d'horaires en considérant les élèves comme une cohorte;
  - établissement d'horaires en fonction de sections uniques pour les cours liés à la majeure;
  - établissement d'horaires en fonction de crédits doubles et triples liés aux crédits de spécialisation de la majeure;
  - regroupement des élèves pour les crédits d'appui (p. ex., français) pour faciliter l'enseignement des activités d'apprentissage contextualisées;
  - dans les petites écoles, l'offre des crédits en alternance ou la programmation de deux ou trois cours dans la même tranche horaire;
- les horaires d'autobus;
- les frais de déplacement, compte tenu de la distance pour se rendre à l'endroit offrant la majeure;
- le mode de prestation des cours prescrits pour chaque majeure (p. ex., apprentissage électronique, cours du Centre d'études indépendantes);
- le recours à des stratégies innovatrices (p. ex., programmes d'éducation coopérative en été);
- la coordination de l'horaire avec les collèges ou centres de formation partenaires lorsque des crédits à double reconnaissance font partie de la majeure.

### ii) Processus de sélection des élèves

Tous les élèves du conseil scolaire ou de l'école devraient pouvoir présenter une demande d'inscription à une majeure. Les conseils scolaires et les écoles peuvent envisager d'élaborer un processus de demande d'inscription selon des conditions d'admissibilité fondées sur la préparation de l'élève et l'alignement du programme sur ses champs d'intérêt et ses objectifs postsecondaires (voir l'annexe G pour un exemple de formulaire de demande d'inscription à une majeure).

Il faut prendre en considération ce qui suit dans le processus de sélection des élèves :

- la préparation de l'élève telle que la reflètent la recommandation des enseignants de l'école d'origine de l'élève, son curriculum vitæ, sa connaissance de la majeure, la lettre accompagnant sa demande et une entrevue;
- le nombre de places disponibles compte tenu des installations;
- la mesure dans laquelle les inscriptions reflètent :
  - un équilibre dans les programmes pour les quatre itinéraires (selon les demandes);
  - un équilibre entre les demandes des filles et des garçons (selon les demandes);
  - un équilibre quant à la représentation de chaque école dans les cas où la majeure est un programme régional;
  - un équilibre quant à la représentation de chaque conseil scolaire dans les cas où la majeure est un programme partagé entre des conseils scolaires coïncidents.

Les élèves peuvent commencer une majeure à partir du moment où ils sont prêts à le faire et dans la mesure où le programme rejoint effectivement leurs objectifs postsecondaires et leurs champs d'intérêt. Habituellement, le programme commence en 11e année de manière à ce que les élèves puissent incorporer sans difficulté à leur horaire l'ensemble des crédits requis. Il est toutefois possible que certains élèves, qui ont accumulé antérieurement un certain nombre de crédits, des certifications et formations ainsi que des expériences d'apprentissage requises aux fins de la majeure, puissent commencer le programme en 12e année et parviennent à compléter les cinq composantes requises. Il convient d'ajouter que ces élèves pourront être appelés à obtenir certaines des composantes de 11e année du programme de la majeure, par exemple les activités d'apprentissage contextualisées des cours de français.

### iii) Élèves ayant des besoins particuliers

Les conseils scolaires et les écoles qui conçoivent des programmes de majeure pour les élèves ayant des besoins particuliers doivent prendre en compte les capacités de l'élève, ses champs d'intérêt, ses objectifs personnels, ses points forts et ses besoins, lesquels sont définis dans son plan d'enseignement individualisé (PEI) avec les adaptations ou les modifications le concernant et touchant les attentes et les contenus d'apprentissage. Pour certains élèves, des adaptations suffiront pour qu'ils puissent participer aux cours et aux activités d'apprentissage par l'expérience dans la communauté et démontrer leur apprentissage, sans qu'il soit nécessaire de modifier les attentes. Les adaptations peuvent comprendre d'autres méthodes d'évaluation, l'accès à la technologie d'assistance, un personnel de soutien ou des stratégies d'apprentissage qui répondent à leurs besoins individuels.

Les activités d'apprentissage par l'expérience planifiées dans la communauté devraient également être prises en compte dans l'élaboration du plan de transition, ce plan étant une composante obligatoire du PEI de chaque élève ayant des besoins particuliers et âgé de 14 ans ou plus. Lorsqu'ils planifient le volet « apprentissage par l'expérience » des programmes de la majeure pour les élèves ayant des besoins particuliers, les éducateurs doivent prendre en considération tout ce qui suit.

- Les adaptations décrites dans le PEI de l'élève doivent être fournies lors de chaque stage, qu'il s'agisse d'une observation au poste de travail, d'un jumelage, d'une expérience de travail, d'un programme d'éducation coopérative ou d'un programme d'apprentissage.

- L'employeur et le superviseur doivent être informés des besoins particuliers de l'élève en matière d'éducation et ce, bien avant le début du stage, dans la mesure du possible.
- L'enseignante ou l'enseignant, l'élève et le superviseur du stage devraient discuter des attentes à satisfaire.
- L'élève devrait être bien préparé à accomplir les tâches qui lui seront confiées durant son placement. À cet effet, on pourra par exemple lui montrer à l'école comment se servir des outils utilisés sur le lieu de travail et modeler la procédure à suivre pour effectuer toute tâche particulière.
- Les stratégies utilisées pour l'enseignement et la supervision du stage devraient être personnalisées en fonction des points forts et des besoins de l'élève ayant des besoins particuliers; par exemple, l'école peut fournir des stratégies aux employeurs afin de les aider à former et à répondre aux besoins particuliers des élèves.
- Les conseils scolaires devraient veiller à ce que des mesures de soutien et des ressources supplémentaires soient mises en place au besoin. Il pourrait être nécessaire d'obtenir l'assistance d'un personnel professionnel ou paraprofessionnel supplémentaire et d'utiliser un équipement ou des installations spécialisés. Par exemple, une éducatrice spécialisée ou un éducateur spécialisé peut accompagner l'élève sur les lieux de travail afin de faciliter sa transition de l'école au travail ou des outils technologiques d'appui peuvent être mis à sa disposition sur le lieu de travail.

On trouvera un complément d'information sur la planification des programmes à l'intention des élèves ayant des besoins particuliers dans le *Plan d'enseignement individualisé : Guide* (2004) et dans le *Plan d'enseignement individualisé : Normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en œuvre* (2000). (Ces documents sont affichés sur le site Web du Ministère au www.edu.gov.on.ca.)

## 3. SUIVI ET DOCUMENTATION DU PROGRÈS DES ÉLÈVES DANS LA MAJEURE

Il revient aux conseils scolaires et aux écoles de faire le suivi et de documenter les progrès des élèves au fur et à mesure qu'ils complètent les composantes requises de la majeure. Cette tâche pourra être assumée par plusieurs membres du personnel de l'école y compris la conseillère ou le conseiller en orientation, l'enseignante ou l'enseignant de la réussite des élèves, l'enseignante ou l'enseignant chargé de l'éducation coopérative et/ou les enseignants de l'ensemble des crédits de la majeure. Une coordination entre les partenaires collégiaux, les centres de formation et les écoles secondaires est nécessaire pour assurer le suivi et documenter les crédits obtenus dans le cadre de la double reconnaissance de crédit pour un cours d'un programme collégial ou un cours de niveau 1 d'un programme de formation en apprentissage.

### i) Le bulletin scolaire de l'Ontario

Les sites de la majeure utiliseront la section du bulletin « Exigences relatives à l'obtention du diplôme d'études de l'Ontario » (page 3) pour inscrire et faire le suivi des crédits de l'ensemble des crédits de la majeure.

### ii) Le Relevé de notes de l'Ontario

Une fois que l'élève aura satisfait aux exigences de la majeure, le nom de la majeure (p. ex., Majeure haute spécialisation en fabrication) sera inscrit dans la boîte intitulée « Programme spécialisé » au bas du Relevé de notes de l'élève.

### iii) Le Relevé de la majeure

L'élève qui obtient son diplôme avec la mention d'une majeure recevra aussi un Relevé de la majeure sur lequel seront précisées ses réalisations pour chacune des cinq composantes requises : l'ensemble des crédits, les certifications et formations, les activités d'apprentissage par l'expérience, les expériences d'anticipation et l'utilisation d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario pour documenter la démonstration de ses compétences essentielles et de ses habitudes de travail. Le Relevé de la majeure est donné à l'élève au moment de la remise de son diplôme d'études secondaires, et une copie est placée dans son Dossier scolaire de l'Ontario (DSO).

Si l'élève change d'école, une copie du Relevé de la majeure sur lequel figurent ses réalisations à ce jour sera insérée dans son DSO avant l'envoi du dossier à sa nouvelle école.

### iv) Diplôme d'études secondaires de l'Ontario

L'élève ayant complété toutes les composantes de la majeure et les exigences du DESO recevra un diplôme sur lequel figurera le sceau rouge de la majeure haute spécialisation.

## 4. PROMOTION ET MISE EN VALEUR DE LA MAJEURE

Les activités associées à la promotion et à la mise en valeur de la majeure devraient être précisées dans le tableau 9 du plan d'action de la majeure (voir annexe E). Il est nécessaire que les élèves, les parents et les intervenants clés, y compris les établissements d'enseignement postsecondaire, les partenaires du secteur et les entreprises de la communauté liées au secteur, puissent participer et être renseignés au sujet de la majeure. On peut les informer en recourant à divers moyens :

- en publiant des témoignages d'élèves inscrits à la majeure dans le bulletin d'information de l'école;
- en discutant du programme de la majeure lors des réunions du conseil d'école;
- en communiquant avec les représentants locaux du milieu des affaires, des industries et de la chambre de commerce;
- en faisant la promotion de la majeure sur le site Web du conseil et de l'école;
- en faisant référence au site Web du PAJO;
- en présentant le programme de la majeure lors d'une foire aux carrières destinée aux parents, élèves, enseignants et membres de la communauté;
- en coordonnant des activités de sensibilisation et de promotion en ce qui concerne l'Initiative de jonction école-collèges-milieu de travail, selon la disponibilité dans la communauté (p. ex., double reconnaissance de crédit relié à la majeure);
- en partageant de l'information sur les tendances du marché du travail avec les élèves, les parents et le personnel. (Cette information est offerte sur différents sites Web, par

exemple celui de Statistique Canada, de Ressources humaines et Développement social Canada, de l'Alliance des conseils sectoriels ou des bureaux de développement économique locaux.)

En 7e et en 8e année, il est important de faire connaître les programmes de majeure, car c'est alors que les parents et les élèves commencent à réfléchir aux programmes offerts au palier secondaire, à l'école qu'ils choisiront et aux conditions d'obtention du DESO. Les décisions des élèves dépendront dans une large mesure de la connaissance que les parents ont de la majeure et des destinations postsecondaires souples et variées sur lesquelles elle débouche. Du matériel et des activités de promotion visant à faire connaître les programmes de la majeure et à rendre apparents les liens entre une majeure et un champ d'intérêt particulier (p. ex., prospectus de cours, matériel publicitaire, soirée d'information pour les élèves de 8e année) devraient être prévus pour sensibiliser les élèves de l'élémentaire et leurs parents ou tuteurs, et leur exposer les avantages que présente la majeure.

Les élèves de 9e et 10e année qui choisissent des crédits reliés à un secteur de la majeure auront la possibilité d'explorer et de confirmer leur niveau d'intérêt et d'aptitudes en vue de prendre des décisions éclairées quant à la poursuite de la majeure. Chaque guide de secteur comporte une section illustrant les itinéraires d'études de la majeure (section D) et dans laquelle sont recommandés des crédits en 9e et 10e année. Cette même section présente aux utilisateurs des stratégies de promotion et de sensibilisation à la majeure en vue de planifier sa mise en œuvre.

## 5. COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNELLES

Les communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) facilitent la participation de tous les membres du personnel à la planification et à la mise en œuvre d'une initiative, ce qui a pour effet d'alimenter le sens de la responsabilité partagée. Au fur et à mesure que le programme évolue, le personnel accumule des connaissances et développe un savoir-faire tout en prenant conscience de former une équipe de travail dont le but commun est d'offrir aux élèves une majeure de qualité. De ce travail d'équipe dépend la création d'un programme qui prend en compte les besoins individuels et collectifs identifiés au niveau local et qui satisfait aux exigences du Ministère.

Une communauté d'apprentissage professionnelle peut réunir l'administration, la ou le leader de la réussite des élèves et la ou le leader de la Gestion de l'information axée sur la réussite des élèves (GIARE) au niveau du conseil scolaire ainsi que les enseignants de la réussite des élèves, les conseillers en orientation et les enseignants chargés de l'éducation coopérative et des matières liées à la majeure. Il existe des possibilités pour les CAP au niveau régional et provincial (p. ex., au site de lancement de la majeure). Ce réseautage peut être renforcé :

- en fournissant au personnel l'occasion de visiter d'autres sites de lancement de la majeure, les établissements du secteur économique et les lieux offrant des programmes postsecondaires liés à la majeure;
- en participant aux conférences et aux événements liés au secteur;
- en invitant des partenaires du monde des affaires, de l'industrie et de la communauté à participer aux événements organisés à l'école.

## D. MESURE DU SUCCÈS ET ÉVALUATION DU PROGRAMME DE LA MAJEURE

Les programmes de la majeure haute spécialisation sont conçus pour que les élèves acquièrent des connaissances et développent des compétences qui sont reconnues dans les principaux secteurs de l'économie et qui favoriseront leur succès en milieu de travail ou aux études, que ce soit au collège, à l'université ou dans le cadre d'une formation en apprentissage de leur choix. Afin de remplir ce mandat, il est nécessaire d'évaluer et de réviser les programmes sur une base régulière.

L'évaluation en question consiste à recueillir et à analyser une variété de données d'information. Par exemple, l'analyse de données recueillies sur l'attitude des élèves, leur vécu et leurs opinions peut donner une bonne idée de l'impact de la majeure sur le niveau d'engagement des élèves. En analysant les résultats de sondage menés auprès des élèves et des données d'information provenant de rapports ministériels ou d'évaluations externes, les écoles peuvent évaluer leurs programmes et identifier les ressources dont elles ont besoin pour les améliorer et en assurer la durabilité. Surveiller l'accumulation de crédits, le nombre d'inscriptions et la rétention de l'effectif permet aussi de déterminer si la majeure a un effet positif sur le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Il convient de souligner qu'il faut, aux fins de cette analyse, considérer positivement tant la décision de l'élève qui choisit de ne pas poursuivre une majeure que celle de l'élève qui poursuit le programme, ces deux décisions reflétant des décisions éclairées.

Une série d'indicateurs permet de mesurer et de surveiller le succès d'une majeure haute spécialisation. Un programme de majeure réussi présenterait les caractéristiques suivantes :

- un engagement accru des élèves dans leurs études tel que permet de le constater l'accumulation de crédits et les réponses d'élèves à un sondage;
- une hausse du taux d'obtention du diplôme;
- une augmentation du nombre d'activités d'apprentissage par l'expérience et d'expériences d'anticipation;
- une augmentation du nombre d'inscriptions à la majeure;
- une hausse du taux de rétention des élèves dans la majeure;
- une augmentation du nombre d'élèves qui complètent avec succès les activités d'apprentissage contextualisées (inscrites sur le Relevé de la majeure);
- une augmentation du nombre de partenariats établis au sein de la communauté et avec le secteur économique;
- une augmentation du nombre d'élèves, d'employeurs et d'enseignants qui utilisent le Passeport-compétences de l'Ontario (PCO);
- une augmentation du nombre de stages d'éducation coopérative et de placements s'y rattachant;
- une augmentation du nombre de partenariats établis avec d'autres conseils scolaires.

Les conseils scolaires et les écoles font état des activités reliées à l'évaluation de leurs programmes dans le tableau 8 de leur plan d'action (voir annexe E). Une évaluation continue de la conception du programme devrait les aider à déterminer des moyens d'améliorer la majeure, voire de l'adapter pour refléter l'évolution du secteur économique. Évaluer de façon régulière les données et les tendances du marché du travail est aussi nécessaire pour assurer que les programmes demeurent pertinents pour la communauté dans laquelle ils sont offerts. Il faudrait également consulter les partenaires du programme dans le processus d'évaluation.